



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

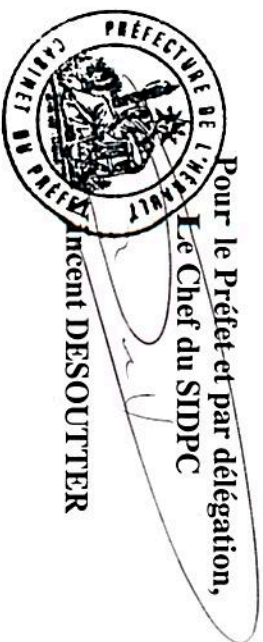
Le ministre de l'Intérieur,

Vu le procès-verbal du jury d'examen en date du 25 avril 2015
déclarant que

Monsieur **LECVIVRE Michael** _____ né le 12 septembre 1974 _____, a subi avec succès les épreuves
exigées

des candidats au Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,
délivre à Monsieur **LECVIVRE Michael** _____ le présent diplôme.
Fait à Montpellier _____, le 22 mai 2015 _____.

N° 003462



Pour le Préfet et par délégation,

Le Chef du SIDPC

Incident DESOUTTER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
(95, avenue de France, 75650 Paris, cedex 13)

CENTRE DE RESSOURCES, D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVES PACA



ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE PSE1

Vu le décret n°91-834 du 10 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu l'arrêté du 24 août 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 1 » ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 20 septembre 2013 modifié portant habilitation de la direction des sports du ministère chargé des sports pour diverses unités d'enseignement de sécurité civile ;

Vu le certificat de condition d'exercice pour la période 2015-2017 du 19 décembre 2015 délivré au CREPS PACA par le directeur des sports au ministère chargé des sports ;

Vu le procès-verbal de l'équipe de formation, en date du 23 mai 2016 ;

Le directeur du centre de ressources, d'expertise et de performance sportives Provence-Alpes-Côte d'Azur déclarant que :


Michaël LECUVIRE né(e) le 12/09/1974, à Villers-Semeuse (08)

a suivi une session de formation continue des Premiers Secours en Équipe de niveau 1, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 août 2007 modifié susvisé,
délivre à **Michaël LECUVIRE** la présente attestation.

N°AFC PSE1-CR013-2016-13/112

Fait à Aix-en-Provence, le 23 mai 2016

Pour le directeur du CREPS PACA,

La Directrice Adjointe du CREPS PACA
Responsable du Site d'Aix-en-Provence

Claire BRUNET-LE ROUZIC





Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme



28 rue Lacroix - 75017 Paris
Tél : 01 46 27 62 90
www.ffss.fr

Certificat de compétences de secouriste Premiers Secours en Equipe de niveau 1 - PSE 1

Le président.

Vu le procès verbal de l'équipe de formation. en date du 18 mai 2015 déclarant que.

MICHAEL LECUVIRE né(e) le 12 septembre 1974.

a subi avec succès les épreuves exigées pour l'obtention de certificat de compétences de secouriste.
délivre à MICHAEL LECUVIRE le présent certificat de compétences.

Fait à Paris. le 20 mai 2015

Le président

Bernard Rapha

N° 2015-264013